

DE LEGE LATA

Huissiers de Justice Associés

Arnaud de Montalembert d'Essé
Luc Micallef
Pierre Liauzu

40, rue de Monceau
75008 PARIS
www.etude-dll.com

PROCES VERBAL DE CONSTAT



DE LEGE LATA

Huissiers de Justice Associés

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Constat n°9200666

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE SIX MARS

A LA REQUETE DE :

Europa Donna France,

Association contre le cancer du sein, membre de la Coalition Européenne contre le cancer du sein, ayant son siège 14 rue Corvisart 75013 Paris, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège en cette qualité.

LESQUELS M'EXPOSENT :

*Europa Donna France organise du 1^{er} avril au 31 août 2020 un concours gratuit et sans obligation intitulé « **Les Trophées d'Europa Donna France** ».*

Ce concours a fait l'objet d'un règlement.

Le règlement prévoit le dépôt auprès de votre étude.

Afin de sauvegarder nos droits tant présents, qu'ultérieurs, nous vous demandons de bien vouloir accuser réception de ce règlement et d'en dresser le Procès-verbal.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Arnaud de MONTALEMBERT d'ESSE, Huissier de Justice associé en la Société par Actions Simplifiée DE LEGE LATA - CDJA, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence de Paris, domiciliés, 40, rue de Monceau à Paris 8ème, **soussigné,**

Certifie avoir reçu ce jour le règlement du jeu intitulé « **Les Trophées d'Europa Donna France** ».

Ce règlement est établi sur 7 pages.

Après en avoir pris connaissance et vérifié les conditions, je l'enregistre en l'annexant à l'original et à la minute du présent acte.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS QUE JE CLOTURE ET DONT JE DRESSE
PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

Arnaud de MONTALEMBERT d'ESSE
Huissier de justice Associé





Europa Donna France
Association contre le cancer du sein
Membre de la Coalition Européenne contre le cancer du sein
14 rue Corvisart 75013 Paris
Tel : 01 44 30 07 66
www.europadonna.fr

Les Trophées d'Europa Donna France

Règlement

Europa Donna France a créé en 2018 un concours destiné à valoriser et récompenser les services de santé et associations ayant mis en place des actions et des expériences originales afin d'améliorer le bien-être et l'accompagnement des femmes atteintes de cancer du sein. Il est ouvert du 1^{er} avril au 31 août 2020.

Objectifs

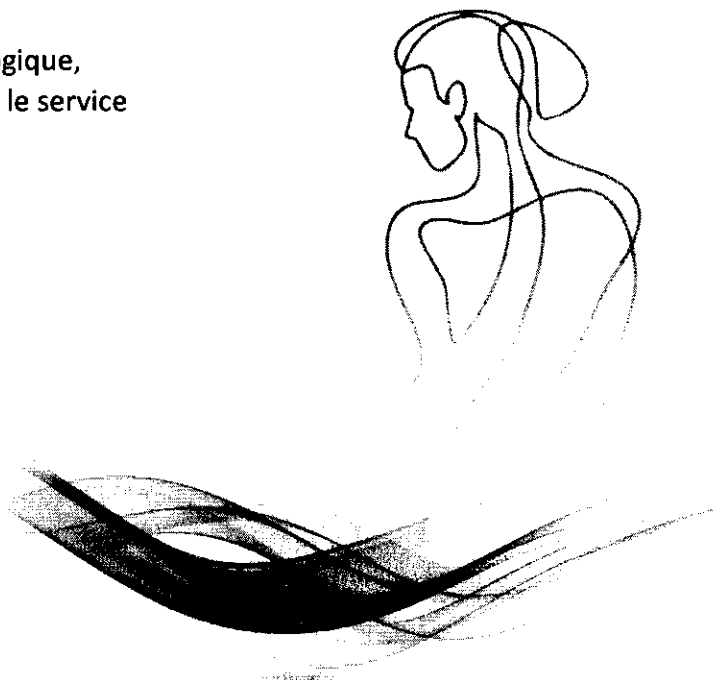
Cet appel à projets a plusieurs objectifs :

- Valoriser les initiatives concourant au « Mieux Vivre » avec un cancer du sein
- Favoriser les initiatives concourant au bien-être des femmes atteintes de cancer du sein
- Encourager le partage de bonnes pratiques ainsi repérées et mises en place au sein des services de santé ou des associations.

Peuvent être présentés, tous les projets participant à l'amélioration du bien-être et l'accompagnement des patientes atteintes de cancer du sein.

La notion de bien-être est applicable à tous les stades et peut recouvrir des réalités diverses :

- activités sportives
- activités socio-esthétiques,
- lutte contre l'isolement,
- accompagnement psychologique,
- accueil et information dans le service
- accompagnement social,
- retour au travail
- retour au domicile
- aide aux proches





Europa Donna France
Association contre le cancer du sein
Membre de la Coalition Européenne contre le cancer du sein
14 rue Corvisart 75013 Paris
Tel : 01 44 30 07 66
www.europadonna.fr

Catégories de Trophées

Le concours se décompose en 2 catégories :

- **Trophée du projet Europa Donna France** : des projets, imaginés, montés, formalisés et dont la mise en œuvre peut être accélérée grâce au prix Europa Donna France ou des projets aboutis, mis en place dont le prix Europa Donna France récompense l'initiative.
- **Trophée coup de cœur** récompensant une initiative que le jury a particulièrement apprécié

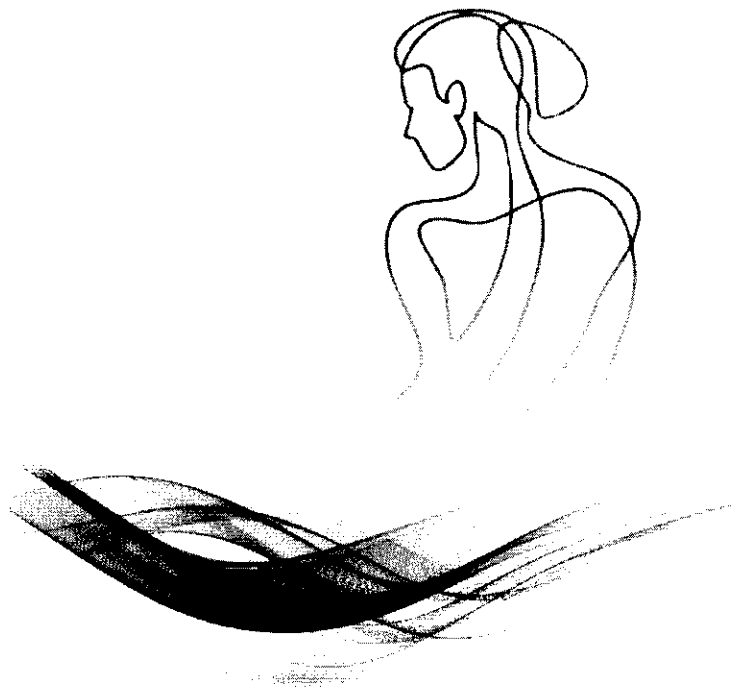
Modalités de participation

Le concours concerne la France métropolitaine, la Corse ainsi que les DOM-TOM. Il est ouvert à :

Toutes les équipes d'un service de soin ou médico-social avec la participation éventuelle d'associations de bénévoles ou de patients.

Toutes les associations de bénévoles ou de patients intervenant dans un service de soin ou médico-social.

La participation au concours prévue par le présent règlement est gratuite.





Europa Donna France
Association contre le cancer du sein
Membre de la Coalition Européenne contre le cancer du sein
14 rue Corvisart 75013 Paris
Tel : 01 44 30 07 66
www.europadonna.fr

Modalités de candidature

Le dépôt de candidature s'effectuera du 1^{er} avril au 1^{er} septembre 2020 des deux façons suivantes :

- par courrier à l'adresse suivante : Europa Donna France – 14, rue Corvisart – 75013 PARIS. Le dossier est à télécharger et imprimer via le site internet <https://www.europadonna.fr>
- via le site internet d'Europa Donna France via le formulaire en ligne <https://www.europadonna.fr>

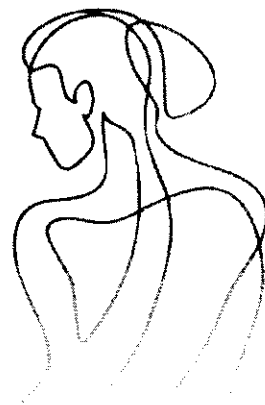
Jury et critères de sélection

Les dossiers seront examinés par un jury composé de membres de l'association, de bénévoles, de membres du comité scientifique, d'experts (partenaires, professionnels extérieurs...), et de membres du comité de démocratie sanitaire de l'INCA.

Les critères de classement des dossiers sont directement liés à l'impact de l'action :

- Sur la qualité de vie et la satisfaction des patientes (éventuellement de leurs proches)
- Le montant du « reste à charge » pour les patientes
- Le nombre de patientes pouvant en bénéficier
- La duplication et pérennité de l'action
- L'originalité du projet

Le jury peut éventuellement demander des précisions aux candidats par tous moyens (écrit ou audition).





Europa Donna France
Association contre le cancer du sein
Membre de la Coalition Européenne contre le cancer du sein
14 rue Corvisart 75013 Paris
Tel : 01 44 30 07 66
www.europadonna.fr

Attribution des prix et communication

Les deux équipes nommées pour chacun des Trophées Europa Donna France seront informées par la présidente d'Europa Donna France.

Les équipes lauréates de chacun des Trophées recevront une contribution financière pour la réalisation de leur projet

- 5000 € : prix du projet Europa Donna France
- 2500 € : prix coup de cœur

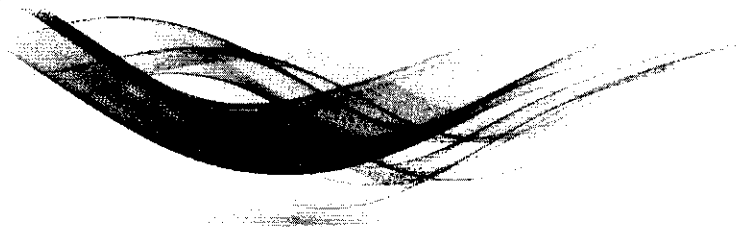
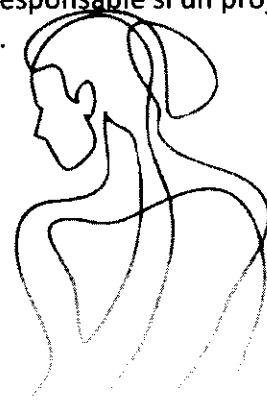
Conditions générales

Il est entendu que Europa Donna France pourra communiquer sur les projets lauréats auprès du public et le cas échéant reproduire les actions présentées sur la base des éléments fournis par les équipes lauréates.

Les participants certifient qu'ils sont titulaires des droits de propriété intellectuelle et industrielle et, à défaut, qu'ils disposent de toutes les autorisations nécessaires concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet concerné. Ils garantissent Europa Donna France de toute réclamation, quelle qu'elle soit, en provenance de tout tiers concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet présenté, ainsi que de leurs conséquences financières, dont ils déclarent faire leur affaire personnelle.

Les participants certifient n'être soumis à aucune obligation concernant leur projet et les différentes créations auxquelles celui-ci se rapporte qui pourrait limiter sa participation.

Europa Donna France ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si un projet ou ses parties reproduisaient des travaux ou autres œuvres protégées.





Europa Donna France
Association contre le cancer du sein
Membre de la Coalition Européenne contre le cancer du sein
14 rue Corvisart 75013 Paris
Tel : 01 44 30 07 66
www.europadonna.fr

Les trophées seront remis à l'occasion du Colloque Annuel d'Europa Donna France, le lundi 16 novembre 2020 au Palais du Luxembourg. Les équipes gagnantes s'engagent à y être présentes.

Elles devront présenter succinctement leur projet.

Responsabilité

La responsabilité de Europa Donna France est strictement limitée à la délivrance des Prix effectivement et valablement gagnés.

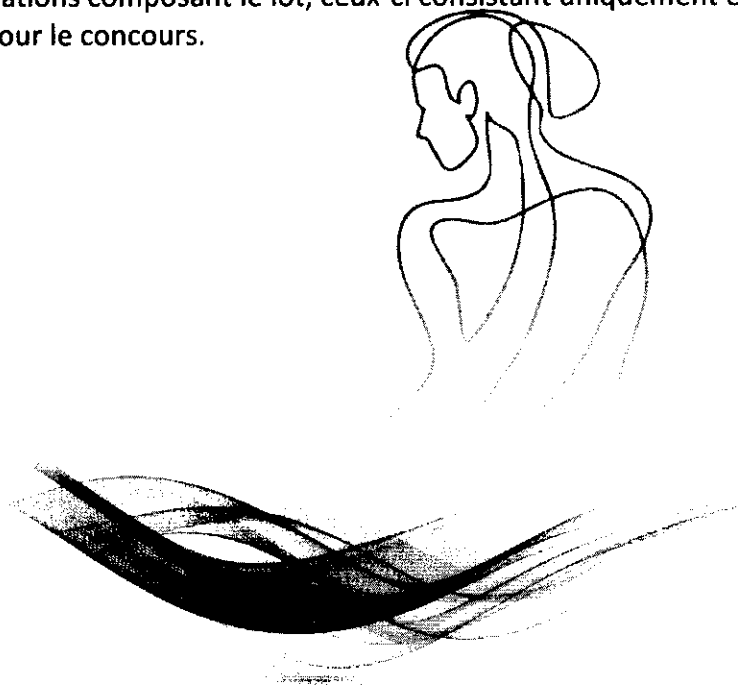
Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Europa Donna France ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau.

Plus particulièrement, Europa Donna France ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Europa Donna France dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du concours.

Europa Donna France ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance des lots attribués et/ou du fait de leur utilisation impropre par les lauréats.

Il est précisé à toutes fins que Europa Donna France ne fournira aucune prestation ni garantie liée à l'utilisation des dotations composant le lot, ceux-ci consistant uniquement en la remise des dotations prévues pour le concours.





Europa Donna France
Association contre le cancer du sein
Membre de la Coalition Européenne contre le cancer du sein
14 rue Corvisart 75013 Paris
Tel : 01 44 30 07 66
www.europadonna.fr

Vie privée - Informatique et libertés

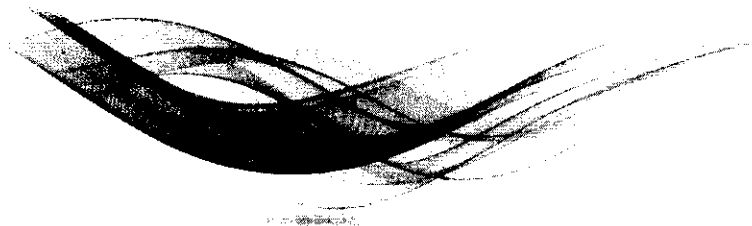
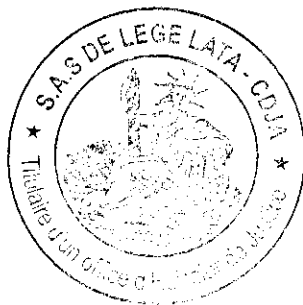
Les données personnelles recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées exclusivement à Europa Donna France, aux seules fins de la prise en compte de la participation au concours, de la gestion des lauréats, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels Europa Donna France ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du concours.

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés ») et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant sur simple demande écrite adressée à Europa Donna France 14 rue Corvisart 75013 Paris. L'exercice de ce droit de suppression des données entraînera l'annulation de la participation au concours.

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement est déposé auprès de Maître Arnaud de Montalembert d'Essé, Huissier de Justice Associé en la SAS DE LEGE LATA – CDJA, titulaire d'un office d'Huissier de Justice sis 40 rue de Monceau 75008 PARIS.

Il peut être consulté et téléchargé sur le site Internet www.europadonna.fr pendant toute la durée du concours.





Europa Donna France
Association contre le cancer du sein
Membre de la Coalition Européenne contre le cancer du sein
14 rue Corvisart 75013 Paris
Tel : 01 44 30 07 66
www.europadonna.fr

Modification du règlement

Europa Donna France se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le concours, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du concours, si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait. Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de la SAS DE LEGE LATA – CDJA et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au concours à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux concours.
En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à Europa Donna France dans un délai de deux (2) mois après la clôture du concours (cachet de la poste faisant foi).
Tout litige né à l'occasion du présent concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à Paris, le 06 mars 2020.

